

Bilan d'activité de la commission des affaires européennes

Août 2018 – Juillet 2019



Table des matières

Le mot de la présidente.....	5
La commission des affaires européennes	7
Les compétences de la commission des affaires européennes.....	8
Les membres de la commission des affaires européennes.....	9
Le bureau de la commission des affaires européennes.....	10
Les référents des commissions permanentes.....	11
Le secrétariat administratif de la commission des affaires européennes.....	13
L'activité de contrôle de la commission des affaires européennes	15
Les auditions et tables rondes.....	16
Les communications	19
Les rapports portant observations	23
Les rapports d'information	25
Les rapports sur les propositions de résolution européenne	31
Les résolutions européennes de la commission adoptées en application des articles 88-4 et 88-6 de la Constitution	32
Les groupes de travail	33
Le suivi des travaux de l'Union européenne.....	35
Les textes soumis en application de l'article 88-4 de la Constitution.....	36
Les avis sur la conformité des projets d'actes européens au principe de subsidiarité en application de l'article 88-6 de la Constitution.....	36
Les relations avec les institutions européennes et les parlements des autres États membres	37
Participations à la conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC) au cours des réunions semestrielles organisées dans le pays exerçant la présidence de l'UE.....	39
Participations aux réunions interparlementaires	40
Statistiques de l'activité de la commission des affaires européennes au cours de la session 2018-2019 01/10/2018 au 31/07/2019	41

Le mot de la présidente



**Chères collègues,
Chers collègues,**

Porter le débat européen à l'Assemblée nationale tout en assurant le dialogue politique entre les instances nationales et européennes, voilà le rôle principal de la

commission des affaires européennes.

Ses membres tissent également des liens avec leurs homologues des autres parlements nationaux qu'ils rencontrent dans les enceintes interparlementaires ou au cours de déplacements thématiques. La commission entretient enfin des liens avec la délégation française au Parlement européen par des réunions régulières communes avec la commission des affaires européennes du Sénat.

Au cours de la session 2018-2019, la commission des affaires européennes s'est saisie des débats qui ont animé la campagne des élections européennes : Europe sociale, État de droit, protection de l'environnement, libre-échange, défense, budget européen, agriculture. Elle l'a fait au travers de vingt-deux auditions, vingt-et-une communications et treize rapports d'information. Je veux saluer ici l'engagement et la qualité du travail de l'ensemble des commissaires aux affaires européennes, qui ont toujours eu à cœur de privilégier une approche transpartisane et consensuelle.

Les référents des commissions permanentes au sein de la commission se sont également fait fort de porter les sujets européens dans leur commission d'origine en veillant à la bonne articulation entre le droit national et le droit de l'Union européenne. Il s'agit d'un enjeu majeur.

Cette année, nous avons innové et consulté les citoyens français sur la proposition législative européenne relative à la fin du changement d'heure. Avec plus de deux millions de réponses, cette consultation citoyenne a clairement montré l'intérêt des Français pour les questions européennes les touchant directement. Cette consultation nous a également permis de faire connaître notre commission auprès du grand public.

Dans les mois à venir, la commission des affaires européennes veillera à la mise en œuvre des priorités des nouvelles institutions européennes afin de promouvoir les priorités portées par la France : lutte contre le changement climatique, révolution numérique, sécurité des Européens, compétitivité et préoccupations sociales. Elle s'attachera enfin à développer la concertation avec la délégation française au Parlement européen nouvellement élue et à conforter les liens noués avec les commissions des affaires européennes des différents parlements nationaux, en vue de renforcer la dimension parlementaire de l'Union européenne.

Sabine Thillaye

La commission des affaires européennes

Les compétences de la commission des affaires européennes

La commission des affaires européennes, est chargée, selon l'[article 88-4 de la Constitution](#), de suivre les activités de l'Union européenne en instruisant l'ensemble des projets d'actes européens qui lui sont communiqués par les institutions européennes, avec qui elle entretient un dialogue étroit et régulier.

Elle veille au contrôle du principe de subsidiarité, conformément à l'[article 88-6 de la Constitution](#), pour une articulation optimale entre droit européen et droit français.

Elle débat de propositions de résolutions européennes qui, lorsqu'elles sont définitivement adoptées dans l'hémicycle, expriment la position de l'Assemblée nationale dans son ensemble.

Elle participe enfin activement au développement de la coopération interparlementaire avec les autres parlements des États de l'Union et le Parlement européen.

Les membres de la commission des affaires européennes

Ses quarante-huit membres, qui appartiennent en même temps à une autre commission (principe de la double appartenance), sont désignés de façon à respecter une représentation équilibrée des commissions permanentes, en plus d'une représentation proportionnelle des groupes politiques.

Affaires culturelles et éducation	Affaires économiques	Affaires étrangères	Affaires sociales	Défense	Développement durable et aménagement du territoire	Finances	Lois
5 députés	6 députés	10 députés	3 députés	5 députés	4 députés	7 députés	8 députés

Groupe la République en Marche	Groupe Les Républicains	Groupe du Mouvement Démocrate et apparentés	Groupe UDI, Agir et Indépendants	Groupe Socialistes et apparentés	Groupe La France insoumise	Groupe de la Gauche démocrate et républicaine	Groupe Libertés et Territoires
27 députés	9 députés	4 députés	2 députés	3 députés	1 député	1 député	1 député

Le bureau de la commission des affaires européennes

La présidente



Mme Sabine Thillaye
Défense
La République en Marche

Les vice-présidents



M. Pieyre-Alexandre Anglade
Défense
La République en Marche



M. Jean-Louis Bourlanges
Finances
Mouvement Démocrate et
apparentés



M. Bernard Deflesselles
Affaires étrangères
Les Républicains



Mme Liliana Tanguy
Affaires étrangères
La République en Marche

Les secrétaires



M. André Chassaigne
Défense
Gauche démocrate et républicaine



Mme Marietta Karamanli
Lois
Socialistes et apparentés



M. Christophe Naegelen
Affaires étrangères
UDI et Indépendants

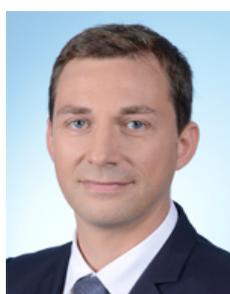


Mme Danièle Obono
Lois
La France insoumise

Les référents des commissions permanentes

La commission des affaires européennes a désigné, parmi ses membres, des députés chargés d'assurer une bonne coordination entre les travaux de leur commission d'origine et les travaux de la commission des affaires européennes.

Les référents



M. Alexandre Freschi
Affaires culturelles et éducation
La République en Marche



Mme Constance Le Grip
Affaires culturelles et éducation
Les Républicains



M. Patrice Anato
Affaires économiques
La République en Marche



Mme Marguerite Deprez-
Audebert
Affaires économiques
Mouvement Démocrate et
apparentés



Mme Carole Grandjean
Affaires sociales
La République en Marche



Mme Nicole Le Peih
Affaires étrangères
La République en Marche



Mme Michèle Tabarot
Affaires étrangères
Les Républicains



M. Bruno Fuchs
Affaires étrangères
Mouvement Démocrate et
apparentés



M. Christophe Naegelen
Affaires étrangères
UDI et Indépendants



Mme Aude Bono-Vandorme
Défense
La République en Marche



M. Damien Abad
Affaires sociales
Les Républicains



M. Damien Pichereau
Développement durable
La République en Marche



M. Alexandre Holroyd
Finances
La République en Marche



Mme Coralie Dubost
Lois
La République en Marche



Mme Marietta Karamanli
Lois
Socialistes et apparentés

Le secrétariat administratif de la commission des affaires européennes

- Frank Baron, Conseiller, Chef de division
- Sylvie Boule, Conseillère : Éducation, jeunesse et sport
- Isabelle Laurenti-Sargeni, Conseillère : Droit des femmes – Formation professionnelle – Politique sociale – Travail – Santé
- Julien Barbot, Administrateur : Commerce extérieur – Élargissement et voisinage – Politique de développement – Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) – Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) – Union pour la Méditerranée
- Guillaume Caulet, Administrateur : Concurrence – Consommation et protection des consommateurs – Droit des sociétés – Marché intérieur, biens et services – Politique industrielle – Politique régionale – Tourisme
- N, Administrateur : Environnement – Recherche – Transports – Politique spatiale
- Axel Maybon, Administrateur : Communication institutionnelle – Institutions – Pêche – Politique agricole commune – Sécurité alimentaire
- Alexandra Poirson, Administratrice : Communication institutionnelle – Droit civil – Espace de liberté, de sécurité et de justice
- Frédéric Villand, Administrateur : Budget de l'Union européenne – Fiscalité – Politique économique, budgétaire et monétaire – Services financiers
- Julie De Clerck, Administratrice-adjointe : Culture – Audiovisuel – Numérique – Télécommunications – Protection des données
- Claire Moisset, Administratrice-adjointe : Climat – Énergie
- Valérie Bergé, Assistante de direction et de gestion
- Sophie Destribats, Assistante de direction et de gestion
- Brigitte Dumollard, Assistante de direction et de gestion
- Fanny Labbé, Assistante de direction et de gestion

L'activité de contrôle de la commission des affaires européennes

La commission des affaires européennes exerce une mission d'information et de contrôle de l'activité européenne au service de la représentation nationale, tant par des auditions régulières (membres du Gouvernement, responsables européens, personnalités diverses) que par des communications, des observations, des rapports d'information et la constitution de groupes de travail.

Les auditions et tables rondes

Du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019, la commission des affaires européennes a procédé à 22 auditions de 19 personnalités : membres de Gouvernement français, commissaires européens, ambassadeurs, ainsi que des acteurs du monde économique et social lors d'entretiens ou de tables rondes. La ministre puis la secrétaire d'État chargée des affaires européennes ont été auditionnées après chaque Conseil européen.

- 10 auditions de 9 ministres : Nathalie Loiseau (1 audition), Amélie de Montchalin (2 auditions), Didier Guillaume, Nicole Belloubet, Jean-Baptiste Lemoyne, Laurent Nuñez, Bruno Le Maire, Florence Parly, Muriel Pénicaud.
- 3 auditions de commissaires européens : Pierre Moscovici (2 auditions), Miguel Arias Cañete.
- 2 auditions d'ambassadeurs : Michael Linhart, Ed Llewellyn.
- 3 auditions du Secrétariat général aux affaires européennes et de la Représentation permanente : Sandrine Gaudin (2 auditions), Philippe Léglise-Costa.
- 3 auditions de représentants de la société civile : Catherine de Kersauson, Annie Podeur, Antoine Guérault et Stéphane Delanoë, Dominique Antoine, Christine de Mazières, Corinne Soussia et Romain Gareau (Cour de comptes), Marie-Laure Denis (Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL).
- 1 audition d'une personnalité européenne : Enrico Letta (ancien Président du Conseil italien, Président de l'Institut Jacques Delors).

Liste et calendrier des auditions :

Date	Personnalités auditionnées
26/09/2018	Son Exc. M. Michael Linhart, Ambassadeur de la République d'Autriche en France
11/10/2018	Sandrine Gaudin, Secrétaire générale aux affaires européennes
25/10/2018	Nathalie Loiseau, Ministre auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes
14/11/2018	Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture et de l'alimentation
22/11/2018	Pierre Moscovici, Commissaire européen aux Affaires économiques et financières, à la Fiscalité et à l'Union douanière
29/11/2018	Nicole Belloubet, Garde des sceaux, Ministre de la Justice
11/12/2018	Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
30/01/2019	Son Exc. M. Ed Llewellyn, Ambassadeur de Grande-Bretagne en France
07/02/2019	Philippe Léglise-Costa, Ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Union européenne
14/02/2019	Miguel Arias Cañete, Commissaire européen chargé de l'action pour le climat et l'énergie
21/02/2019	Catherine de Kersauson et Annie Podeur, Antoine Guérout et Stéphane Delanoë, de la Cour des comptes sur le fonds européen agricole de garantie (FEAGA)
07/03/2019	Enrico Letta, Ancien Président du Conseil italien, Président de l'Institut Jacques Delors
13/03/2019	Laurent Nuñez, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'intérieur
20/03/2019	Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des finances
26/03/2019	Sandrine Gaudin, Secrétaire générale aux affaires européennes
11/05/2019	Amélie de Montchalin, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des Affaires européennes
22/05/2019	Dominique Antoine, conseiller maître à la Cour des comptes, Christine de Mazières et Corinne Soussia, conseillères maîtres, Romain Gareau, auditeur, sur le bilan du transfert aux régions de la gestion des fonds européens structurels d'investissement (FESI)
26/05/2019	Florence Parly, Ministre des Armées
05/06/2019	Muriel Pénicaud, Ministre du Travail
06/06/2019	Pierre Moscovici, Commissaire européen aux Affaires économiques et financières, à la Fiscalité et à l'Union douanière

Date	Personnalités auditionnées
26/06/2019	Amélie de Montchalin, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des Affaires européennes
27/06/2019	Marie-Laure Denis, Présidente de la CNIL

La commission a également organisé :

- **le 30 octobre 2018, une réunion commune avec une délégation de la commission des affaires européennes de la Chambre des députés de Roumanie ;**
- **le 11 décembre 2018, une table ronde sur la politique européenne en matière d'innovation de rupture,** en présence de Nicola Beer et Anna Christmann (députées allemandes), Nicolas Sabatier (conseiller à la direction « Innovation ouverte » de la Commission européenne) et Jean-Daniel Guyot (président de la *start-up* Margo Bank) ;
- **le 17 janvier 2019, une table ronde sur le code européen des affaires,** en présence de différentes personnalités du droit des affaires : Philippe Dupichot (association Henri Capitant), Joëlle Simon (BusinessEurope), Alban Maggiar (Confédération des petites et moyennes entreprises, CPME), Denis Simonneau (EuropaNova) et Anne-Charlotte Gros (Fondation pour le droit continental) ;
- **le 28 mai 2019, une table ronde sur les résultats des élections européennes,** en présence de Clémentine Forissier, (magazine Contexte), Jean-Dominique Giuliani (Fondation Robert Schuman), Nicolas Sauger (Science-Po) et Sylvie Strudel (Université Paris II) ;
- **le 19 juin 2019, une table ronde sur le socle européen des droits sociaux,** en présence de Jordi Curell Gotor (Commission européenne), Isabelle Schoermann (Confédération européenne des syndicats) et Frank Vandenbroucke (Institut Jacques Delors).

Les communications

Les députés référents ont présenté 22 communications en réunion de commission.

Date	Communications
Jeudi 4 octobre 2018	Communication de M. Ludovic Mendes et Mme Marietta Karamanli, référente de la commission des lois, sur la conférence interparlementaire Europol
Jeudi 4 octobre 2018	Communication de M. Thierry Michels, rapporteur pour information, sur la transition énergétique
Jeudi 18 octobre 2018	Communication de M. Alexandre Holroyd, référent de la commission des finances, sur le prélèvement sur recettes (PSR-UE)
Jeudi 25 octobre 2018	Communication de Mme la Présidente Sabine Thillaye sur la réunion des commissions des affaires européennes en format Weimar
Jeudi 8 novembre 2018	Communication de M. Ludovic Mendes et Mme Marietta Karamanli, rapporteurs pour information, sur la réforme du droit d'asile
Jeudi 8 novembre 2018	Communication de MM. Alexandre Freschi et André Chassaigne, rapporteurs pour information, sur la réforme de la Politique agricole commune (PAC)
Jeudi 15 novembre 2018	Communication des référents de la commission des affaires étrangères et de M. Damien Pichereau, référent de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le règlement européen sur les corridors maritimes
Mercredi 21 novembre 2018	Communication de Mme la Présidente Sabine Thillaye sur la réunion plénière de la LX ^e COSAC du 18 au 20 novembre 2018
Mercredi 5 décembre 2018	Communication de M. Christophe Jerretie, rapporteur pour information, sur le cadre financier pluriannuel (CFP)
Mercredi 5 décembre 2018	Communication de Mme Carole Grandjean, référente de la commission des affaires sociales, sur la proposition de règlement sur l'évaluation des technologies de la santé (E 12773)

Date	Communications
Jeudi 6 décembre 2018	Communication de Mme Marguerite Deprez-Audebert et de M. Patrice Anato, référents de la commission des affaires économiques, sur le projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Vietnam
Jeudi 6 décembre 2018	Communication de Mme Nicole Le Peih, référente de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi autorisant l'approbation de la décision (UE, EURATOM) 2018/994 du Conseil du 13 juillet 2018 modifiant l'acte portant élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct, annexé à la décision 76/787/CECA, CEE, Euratom du Conseil du 20 septembre 1976 (n° 1355)
Jeudi 24 janvier 2019	Communication de Mme la Présidente Sabine Thillaye sur la réunion des présidents de la COSAC les 20 et 21 janvier 2019 (priorités de la présidence roumaine)
Jeudi 21 février 2019	Communication de M. Damien Pichereau, référent de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur les projets de règlement dans le domaine des transports en vue d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sans accord
Mardi 12 mars 2019	Communication de Mme la Présidente Sabine Thillaye sur la consultation citoyenne sur la directive relative au changement d'heure
Mardi 12 mars 2019	Communication de M. Christophe Jerretie, rapporteur d'information, sur le cadre financier pluriannuel
Jeudi 21 mars 2019	Communication de Mme Marguerite Deprez-Audebert et M. Patrice Anato, référents de la commission des affaires économiques, sur les mandats de négociation des accords commerciaux avec les États-Unis
Jeudi 21 mars 2019	Communication de M. Damien Pichereau, référent de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le plan d'action stratégique pour le développement et la fabrication de batteries en Europe (Paquet Mobilité 3)
Jeudi 16 mai 2019	Communication de Mme la Présidente Sabine Thillaye, sur la réunion des commissions des affaires européennes en format Triangle de Weimar des 12 et 13 mai 2019 à Berlin
Jeudi 27 juin 2019	Communication de Mme la Présidente Sabine Thillaye sur la réunion plénière de la COSAC organisée à Bucarest du 23 au 25 juin 2019

Date	Communications
Jeudi 4 juillet 2019	Communication de MM. Alexandre Freschi et André Chassaigne, rapporteurs d'information, sur le suivi des négociations de la politique agricole commune
Jeudi 4 juillet 2019	Communication de M. Pieyre-Alexandre Anglade, rapporteur d'information, sur la lutte contre la désinformation
Mercredi 17 juillet 2019	Communication de Mme Aude Bono-Vandorme et M. Bernard Deflesselles, rapporteurs d'information, sur la politique spatiale européenne

Les rapports portant observations

En application de l'article 151-1-1 du Règlement de l'Assemblée nationale, la commission des affaires européennes peut, de sa propre initiative ou à la demande d'une commission permanente ou spéciale saisie au fond d'un projet ou d'une proposition de loi portant sur un domaine couvert par l'activité de l'Union européenne, formuler des observations sur toute disposition de ce projet ou de cette proposition. Ces observations peuvent être présentées devant la commission permanente ou spéciale saisie au fond du projet ou de la proposition de loi. La conférence des présidents peut autoriser la commission des affaires européennes à présenter ses observations en séance publique.

Du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019, le Bureau de la commission a initié un **rapport portant observations sur le projet de loi portant suppression de surtranspositions de directives européennes en droit français**, présenté par Pieyre-Alexandre Anglade.

Les rapports d'information

13 rapports d'information ont fait l'objet d'un examen et d'un vote de la commission autorisant leur publication.

N° 1293 – Rapport d'information de Christine Hennion et Sophie Auconie sur **la politique européenne en matière d'innovation de rupture.**

Les innovations de rupture bouleversent, le plus souvent par un saut technologique, les marchés, la consommation et les usages par la création de produits, services ou procédés radicalement nouveaux. Si elles remettent en cause les positions acquises et le mode de fonctionnement des organisations, elles peuvent apporter des solutions aux enjeux de société du XXI^{ème} siècle en matière de santé, de qualité de l'alimentation, d'environnement ou encore de mobilité, à condition de s'en donner les moyens. L'Europe doit adapter sa stratégie pour transformer en activités économiques et en emplois son grand potentiel de recherche et son excellence scientifique, face à la concurrence des géants du numérique américains et chinois. La proposition de créer un Conseil européen de l'innovation dans le prochain programme-cadre pour la recherche et l'innovation, Horizon Europe, vise à faire émerger les innovations de rupture de demain. La conquête de cette nouvelle frontière requiert cependant, outre un effort budgétaire sans précédent, une politique européenne globale au service de l'innovation en vue de garantir l'éclosion d'un écosystème européen. Le défi est financier, réglementaire et culturel.

N° 1299 – Rapport d'information de Coralie Dubost et Vincent Bru sur **le respect de l'État de droit au sein de l'Union européenne.**

Ce rapport est né d'une inquiétude après la demande de la Commission européenne, le 20 décembre 2017, de vérifier, dans le cadre de l'article 7 du traité sur l'Union européenne (TUE), l'existence de risques de violation de l'État de droit en Pologne. Après avoir mené de nombreuses auditions, effectué des déplacements en Roumanie, Hongrie, Pologne et engagé des discussions exigeantes avec l'ensemble des parties prenantes, les rapporteurs ont acquis la conviction qu'il existait des violations graves et systémiques de l'État de droit en Pologne et en Hongrie. Les institutions et les États membres portent également leur part de responsabilité dans cette dégradation de l'État de droit aux effets parfois irréversibles. Même s'ils reconnaissent l'intérêt des procédures actuelles, initiées dans le cadre de l'article 7 du TUE, les rapporteurs estiment que des instruments plus efficaces et réactifs pourraient utilement être mis en place à l'échelle européenne. Les États membres, et singulièrement les parlements nationaux, ont toute leur place dans ce combat.

N° 1403 – Rapport d'information de Damien Pichereau sur **le troisième « paquet Mobilité ».**

L'Union européenne s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de réduction des gaz à effet de serre, d'amélioration des infrastructures notamment routières et de réinvention de l'industrie automobile. Complétant le processus de refonte du secteur des transports enclenchés avec les mesures publiées en mai et novembre 2017, le troisième « paquet Mobilité » régleme pour la première fois les émissions de CO₂ des véhicules lourds, mais insuffisamment pour produire les résultats attendus. Il agit aussi sur les émissions de particules issues des pneumatiques, ce qui constitue un pas vers la bonne direction, la coordination des actions concernant les différents types d'émissions. Ce « paquet Mobilité »

visé également à rationaliser la réalisation ainsi que la gestion des infrastructures. Si les objectifs poursuivis (garantir la réalisation du réseau central du RTE-T dans l'horizon temporel fixé de 2030 et améliorer la sécurité routière liée aux infrastructures) sont bienvenus, les moyens retenus (élargir le champ et standardiser les procédures) sont inadéquats, et une évolution proportionnée serait préférable à une révolution rigide. Enfin, ce « paquet » aborde la question des véhicules autonomes, mais de façon incidente. Sur ce sujet, l'Union européenne doit se doter d'un cadre juridique commun, mais il est impératif de le faire de manière structurée.

N° 1438 – Rapport d'information d'Aude Bono-Vandorme et Bernard Deflesselles sur **la politique spatiale européenne.**

Clé de la puissance européenne, la politique spatiale est aussi un creuset de son identité : en permettant à l'Europe de s'incarner de manière positive à travers ses succès, elle participe au premier plan à la construction de cette dernière. Elle en illustre aussi les difficultés, avec sa gouvernance publique complexe, les divergences sur la souveraineté et la politique industrielle ainsi qu'un relatif déficit de notoriété. Face aux ambitions des autres grands acteurs et à la révolution du *New Space*, l'Europe doit accélérer, pour :

- organiser enfin un système de gouvernance unifié et simplifié : les acteurs privés ont repensé leur fonctionnement pour s'adapter, la réforme de la gouvernance publique ne peut plus attendre ;

- maintenir un accès à l'espace et aux données autonomes : outre le maintien d'un rôle central pour *Galileo* et *Copernicus*, les États membres doivent enfin porter clairement un projet politique de lanceur européen. Réalisons le plus vite possible *Ariane 6*, et en même temps, faisons la évoluer à échéance rapprochée afin de garantir sa compétitivité dans la durée ;

- mieux financer et soutenir l'innovation et la R&D, en rendant plus agile l'écosystème de recherche spatiale européen ;

- porter haut ses valeurs face aux tentatives de privatisation de l'espace, qui posent la question de l'utilisation des ressources ainsi que du traitement des débris.

N° 1455 – Rapport d'information d'Éric Bothorel et Marietta Karamanli sur **la fiscalité du numérique.**

Une juste fiscalité consiste à rémunérer à leur véritable hauteur les biens publics qui ont contribué à réaliser une activité économique, dans un territoire donné. Les entreprises du secteur du numérique s'affranchissent aujourd'hui de nombreuses contraintes auxquelles sont encore soumises les industries dites traditionnelles : en dématérialisant leurs activités, elles parviennent à se soustraire aux règles classiques d'imposition des sociétés. De nombreux États voient ainsi ces recettes fiscales leur échapper. La Commission européenne a proposé en mars 2018 un « paquet » législatif destiné à pallier les effets les plus délétères de cette situation. La taxe sur les services numériques (TSN) vise à faire contribuer certaines entreprises numériques aux ressources publiques. La seconde proposition de directive vise à établir le concept de « présence numérique significative » pour requalifier le vieux concept d'établissement stable et rétablir une forme d'équité. L'Union européenne doit parler d'une seule voix sur ce sujet. À l'instar de ce qu'elle a su faire pour la protection des données personnelles avec le Règlement général de protection des données (RGPD), l'Europe peut là encore établir un premier modèle avant une réflexion de plus long terme. Les deux initiatives de la Commission pourraient inciter les États réticents à travailler à des solutions plus pérennes dans le cadre de l'OCDE. Elles méritent donc d'être soutenues.

N° 1484 – Rapport d’information de Jean-Pierre Pont et Pierre-Henri Dumont sur **les corridors maritimes.**

La desserte des îles britanniques une fois que le Royaume Uni aura quitté l’Union européenne est un enjeu crucial pour les ports de la façade maritime Mer du Nord Manche. Or, pour remplacer la partie terrestre britannique du corridor Mer du Nord Méditerranée (MNM) du Réseau transeuropéen de Transport (RTE-T), la Commission européenne a proposé un nouvel itinéraire maritime vers l’Irlande excluant les ports français. Cette proposition inacceptable ne peut pas demeurer en l’état, ni préempter le prochain mécanisme d’interconnexion en Europe (MIE) pour 2021-2027, déjà en cours de discussion. Calais, Dunkerque et Le Havre doivent être inclus dans un corridor MNM redessiné vers l’Irlande. De surcroît, une extension du corridor Atlantique doit aussi relier cet État membre à la future Union à 27. Pour les ports bretons et les autres ports normands, le préalable à l’inscription dans un corridor est la révision de leur classement dans le RTE-T. Le calendrier de cette dernière doit donc être accéléré. Une action immédiate est possible en inscrivant le soutien au maintien de la fluidité des échanges de marchandises et des flux de passagers dans les priorités « horizontales » du MIE, ce qui permettra de mobiliser dès à présent les fonds restants du MIE 2014-2020.

N° 1672 – Rapport d’information de Françoise Dumas et Éric Straumann sur **les enjeux européens de l’industrie de Défense.**

Longtemps ignorée, la défense fait aujourd’hui partie des priorités de l’Union européenne. Depuis 2016, celle-ci a en effet multiplié les initiatives : Fonds européen de défense, coopération structurée permanente, revue annuelle coordonnée de défense... Ces initiatives reposent principalement sur des projets d’armement communs, cofinancés par le budget européen. Leur objectif est de renforcer les capacités militaires de l’Union européenne afin d’assurer à celle-ci un instrument essentiel de son autonomie stratégique. Or, ces projets, décidés par les États, impliquent pour leur réalisation les entreprises européennes de défense. Il leur revient donc de prendre la mesure des enjeux auxquels elles sont confrontées dans ce nouveau contexte européen : incertitude des financements, contradiction des règles nationales d’exportation, risques politiques et industriels de la coopération... Ces enjeux sont analysés dans le présent rapport, qui met aussi en évidence le risque que ces initiatives se bornent à une simple politique industrielle, loin de l’objectif affiché d’autonomie stratégique. Il appelle donc à les compléter par des initiatives plus opérationnelles qui, par ailleurs, sont les seules à même d’assurer la pérennité à long terme de l’industrie européenne de défense.

N° 1790 – Rapport d’information de Carole Grandjean et Marguerite Deprez-Audebert sur **le socle européen des droits sociaux.**

En novembre 2017, les institutions européennes et les États membres se sont accordés sur un texte, le socle européen des droits sociaux, composé d’un préambule et de vingt principes. Protection sociale, inclusion, éducation, formation, dialogue social, santé : ce socle, non contraignant, constitue un plan d’action pour l’avenir. Ce texte n’est pas le premier acte de l’Europe sociale : depuis le traité de Maastricht, des objectifs très ambitieux ont été mis en avant par l’Union européenne, malgré ses compétences limitées. Pourtant, le socle européen des droits sociaux intervient dans un contexte d’essoufflement de la convergence sociale européenne. La Commission européenne a d’ores et déjà proposé des nouvelles avancées importantes (création d’une Autorité européenne du travail, réforme du congé parental). Ce rapport dresse le bilan des avancées sociales et dessine l’avenir de l’Europe sociale, en défendant une forme de « Maastricht social ».

N° 1950 – Rapport d’information de Christophe Jerretie sur **le cadre financier pluriannuel.**

Temps fort de la vie institutionnelle de l’Union, la discussion de la programmation budgétaire pluriannuelle pour 2021-2027 doit relever plusieurs défis de taille. Au-delà des divergences entre les États membres sur le montant du budget de l’Union et la part respective des différents programmes, la question du départ du Royaume-Uni est venue s’ajouter aux incertitudes. Avec la fin annoncée du système des rabais sur la contribution des pays, c’est aussi la logique du « juste retour » qui pourrait être heureusement remise en cause et mettre fin à une vision trop strictement comptable des États sur le budget européen. Après une année de consultation des parties prenantes, le présent rapport entend procéder à une évaluation réaliste des propositions faites par la Commission et le Parlement européen, aussi bien sur les priorités à soutenir du côté des dépenses que sur les ressources propres. Il présente également des pistes d’améliorations structurelles et des orientations complémentaires, afin de faire du budget pluriannuel de l’Union un outil stratégique au service du renforcement de l’intégration européenne.

N° 2035 – Rapport d’information de Thierry Michels et Éric Straumann sur **l’action des autorités françaises en faveur de l’attractivité de Strasbourg, siège européen.**

Strasbourg est un « Congrès de Vienne » répété tous les mois, dans lequel des parlementaires viennent de l’Europe entière pour décider en commun de ce qui convient à l’intérêt général européen. Le siège des institutions européennes à Strasbourg est le fruit de l’Histoire et le symbole de la réconciliation, puis de l’amitié franco-allemande. L’implantation du Parlement européen à Strasbourg est également la marque du projet européen polycentrique et fait de cette ville le cœur battant de la démocratie européenne. Les critiques récurrentes envers l’existence de trois lieux de travail pour le Parlement européen – Strasbourg, Bruxelles, Luxembourg – doivent encourager les autorités françaises dans le sens d’une plus grande attractivité de Strasbourg. Elles disposent à cette fin d’un outil, le contrat triennal, grâce auquel des efforts budgétaires considérables sont fournis par l’État et les collectivités territoriales. Le rapport formule des propositions en matière d’accessibilité, de desserte, d’hébergement et de conditions de travail, pour que s’établissent des synergies entre les institutions européennes à Strasbourg et que puisse y être renforcé le travail parlementaire.

N° 2114 – Rapport d’information de Patrice Anato et Danièle Obono sur **la prise en compte du développement durable dans la politique commerciale européenne.**

La politique commerciale européenne a longtemps ignoré le développement durable. Toutefois, depuis 2006, sous la pression de la société civile et à la faveur de sa réorientation vers le bilatéralisme, répondre aux enjeux du développement durable est devenu l’un de ses objectifs majeurs, affiché comme tel tant par les institutions européennes que par les États membres. Les accords commerciaux négociés par l’Union européenne ont donc pris en compte les enjeux du développement durable, assurant ainsi la promotion, au niveau international, des standards européens en matière sociale et environnementale. Cependant, pour bienvenue qu’elle soit, cette prise en compte apparaît sur certains points insuffisante, alors même que l’impact négatif des accords commerciaux, en particulier sur l’environnement, est largement dénoncé. En conséquence, le rapport présente dix propositions afin de renforcer la prise en compte le développement durable dans la politique commerciale européenne, dans la limite d’un cadre contraignant qui est celui du commerce international d’aujourd’hui.

N° 2132 – Rapport d’information de Caroline Janvier et Bernard Deflesselles sur **la stratégie européenne sur les matières plastiques.**

Matériaux aujourd’hui omniprésents dans nos économies et dans nos vies, les plastiques sont aussi devenus un fléau environnemental. Nos choix collectifs favorisent jusqu’à présent une utilisation toujours croissante de produits en matière plastique renforcée d’additifs aux propriétés réelles mal connues, qui génèrent des déchets insuffisamment recyclés. Sous la pression de l’opinion publique, une dynamique mondiale s’est enclenchée, dans laquelle s’inscrit la Stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire publiée par la Commission européenne le 16 janvier 2018. L’Union européenne a compris l’urgence et passe à l’action. Réduire l’usage des plastiques, assurer enfin une bonne articulation des différentes réglementations européennes, organiser une prise en compte efficace des interactions des acteurs tout au long de la chaîne du plastique, garantir une juste tarification des « coûts cachés » du plastique : telles sont les priorités d’action de l’Union européenne.

N° 2175 – Rapport d’information de Jean-Pierre Pont et Didier Quentin sur **une pêche durable pour l’Union européenne.**

L’Union européenne est le troisième acteur mondial de la pêche. La politique commune de la pêche, intégrée au niveau européen, permet aux pêcheurs de chaque État membre d’exercer leurs activités dans les eaux des autres États, mais aussi de déterminer des limites maximales de capture, afin de préserver les ressources halieutiques.

Alors que ces dernières sont dans un état très préoccupant au niveau mondial, l’Union européenne se distingue par une gestion plus durable, même si certaines zones, notamment la Méditerranée, restent dans une situation inquiétante. Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, doté de plus de 6 milliards d’euros, a également vocation à soutenir la pêche européenne.

Ce rapport analyse l’efficacité et la pertinence des principaux outils de la politique commune de la pêche (totaux admissibles de capture, rendement maximal durable, obligation de débarquement, accords de pêche durable).

Ecolabel européen de pêche durable, plan d’urgence pour la Méditerranée, transparence accrue des décisions, meilleure gestion des fonds, dialogue entre pêcheurs et institutions européennes : ce rapport formule vingt-sept propositions pour accroître la durabilité de la pêche européenne. Les défis restent en effet immenses pour faire de la pêche européenne un exemple mondial en matière de durabilité tant environnementale qu’économique et sociale.

Le Bureau de la commission a par ailleurs initié **8 rapports d'information** sur les sujets suivants :

- **La réforme européenne du droit d'asile**, présenté par Ludovic Mendes et Marietta Karamanli ;
- **L'évaluation de la gestion des fonds européens par les régions françaises**, présenté par Liliana Tanguy et Pierre-Henri Dumont ;
- **La portée et l'efficacité de la politique de sanctions de l'Union européenne**, présenté par Coralie Dubost et Vincent Bru ;
- **L'espace fiscal européen**, présenté par Xavier Paluszkiwicz et Frédérique Dumas ;
- **L'indépendance énergétique de l'Union européenne**, présenté par Yolaine de Courson et Vincent Bru ;
- **L'agence européenne sur la cybersécurité (ENISA), une réponse aux enjeux de protection et de sécurité**, présenté par Éric Bothorel ;
- **La stabilité du système bancaire européen**, présenté par Christophe Jerretie ;
- **Le droit européen de la concurrence face aux enjeux de la mondialisation**, présenté par Patrice Anato et Constance Le Grip.

Les rapports sur les propositions de résolution européenne

N° 1935 – Rapport de Ludovic Mendes sur **la proposition de résolution européenne relative aux négociations en vue de deux accords de libre-échange entre l'Union européenne et l'Australie, d'une part, et l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande, d'autre part (n° 1843).**

Les résolutions européennes de la commission adoptées en application des articles 88-4 et 88-6 de la Constitution

L'adoption des résolutions européennes, qui expriment la position de l'Assemblée nationale, associe tous les organes de l'Assemblée. Les propositions de résolution adoptées par la commission des affaires européennes sont renvoyées à l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale qui peut l'adopter, soit explicitement, soit, lorsqu'elle ne se prononce pas dans le délai d'un mois, tacitement. La Conférence des Présidents de l'Assemblée peut décider, à la demande d'un président de groupe, de commission ou du Gouvernement, d'inscrire une proposition de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Si elle ne le fait pas dans les quinze jours, la résolution est considérée comme définitive et transmise au Gouvernement.

Quatre résolutions ont été adoptées par la commission des affaires européennes :

- 10 octobre 2018 : Résolution relative au respect de l'État de droit au sein de l'Union européenne ;
- 6 décembre 2018 : Résolution relative aux corridors maritimes ;
- 21 mars 2019 : Résolution relative au socle européen des droits sociaux ;
- 13 juin 2019 : Résolution relative à l'action des autorités françaises en faveur de l'attractivité de Strasbourg, siège européen.

Le 15 novembre 2018, la commission a par ailleurs adopté sur le rapport de Damien Pichereau, référent de la commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire, des conclusions sur le troisième « paquet Mobilité » publié par la Commission européenne le 17 mai 2018.

Le 29 novembre 2018, elle a également adopté, sur le rapport d'Éric Bothorel et Marietta Karamanli, des conclusions sur la fiscalité du numérique.

Le 16 mai 2019, elle a adopté, sur le rapport de Christophe Jerretie, des conclusions sur le cadre financier pluriannuel.

Les groupes de travail

Le Bureau de la commission des affaires européennes a créé un groupe de travail de sept membres chargés de suivre et d'évaluer certains aspects de la politique de l'UE.

- **Groupe de travail sur le suivi de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne**

Président : Pierre-Henri Dumont, rapporteur : Alexandre Holroyd ; membres : Jean-Louis Bourlanges, Frédérique Dumas, Jérôme Lambert, Danièle Obono et André Chassaigne.

Le suivi des travaux de l'Union européenne

Les textes soumis en application de l'article 88-4 de la Constitution

La commission des affaires européennes examine tous les projets d'actes européens. Elle peut donner un avis positif ou négatif sur les propositions européennes, avis assorti éventuellement d'observations ou de réserves. Elle peut à cette occasion adopter des conclusions ou, lorsque l'importance du sujet le motive, déposer une proposition de résolution européenne.

Du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019, la commission a examiné en réunion **859 textes** reçus au titre de l'article 88-4. Cinq textes ont été approuvés avec réserves (paquet mobilité III) ; un texte a été réservé (changement d'heure) ; un texte a été rejeté (corridors maritimes) ; les autres ont été actés.

Les avis sur la conformité des projets d'actes européens au principe de subsidiarité en application de l'article 88-6 de la Constitution

La commission des affaires européennes peut formuler des propositions de résolution portant avis motivé exposant les raisons pour lesquelles elle estime qu'un projet d'acte législatif européen n'est pas conforme au principe de subsidiarité.

Du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019, la commission européenne a transmis **28 textes** au titre du contrôle de subsidiarité.

Les relations
avec les institutions européennes
et les parlements
des autres États membres

Participations à la conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC) au cours des réunions semestrielles organisées dans le pays exerçant la présidence de l'UE

Les réunions de la COSAC permettent aux parlementaires d'interroger la présidence en exercice de l'Union et d'adopter des contributions politiques sur les sujets européens. Elle s'attache aussi à suivre les questions de subsidiarité.

18 au 20 novembre 2018 : Sabine Thillaye, Bernard Deflesselles et Jean-Louis Bourlanges ont participé à la LX^e réunion plénière de la COSAC à Vienne (Autriche).

20 au 21 janvier 2019 : Sabine Thillaye a participé à la réunion des Présidents de la COSAC à Bucarest (Roumanie).

23 au 25 juin 2019 : Sabine Thillaye, Liliana Tanguy et Pierre-Henri Dumont a participé à la LXI^e réunion plénière de la COSAC à Bucarest (Roumanie).

21 au 22 juillet 2019 : Sabine Thillaye a participé à la réunion des Présidents de la COSAC à Helsinki (Finlande).

Participations aux réunions interparlementaires

17 au 18 septembre 2018 : Sabine Thillaye, Christophe Jerretie et Xavier Paluszkiwicz ont participé à la conférence budgétaire pour tant sur le cadre financier pluriannuel à Vienne (Autriche).

24 au 25 septembre 2018 : Ludovic Mendes et Marietta Karamanli ont participé à la réunion du groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol à Bruxelles (Belgique).

11 au 12 octobre 2018 : Michèle Tabarot a participé à la conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) à Vienne (Autriche).

21 au 22 octobre 2018 : Sabine Thillaye, Vincent Bru et Pierre-Henri Dumont ont participé au déplacement du Bureau à l'invitation de la Diète polonaise pour une réunion en format triangle de Weimar à Varsovie (Pologne).

22 au 23 novembre 2018 : Alexandre Freschi a participé à la conférence interparlementaire sur la politique agricole commune post-2020 à Zagreb (Croatie).

18 au 19 février 2019 : Sabine Thillaye a participé à la semaine parlementaire européenne et à la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination et la gouvernance économiques au sein de l'Union européenne à Bruxelles (Belgique).

12 au 13 mai 2019 : Sabine Thillaye, Michel Herbillon et Jean-Louis Bourlanges ont participé au déplacement du Bureau à l'invitation du Bundestag allemand pour une réunion en format triangle de Weimar à Berlin (Allemagne).

Statistiques de l'activité de la commission des affaires européennes au cours de la session 2018-2019

01/10/2018 au 31/07/2019

Rapports d'information	13
dont :	
<i>rapports pour observations</i>	-
<i>avis de subsidiarité</i>	-
Rapport législatif	1
Propositions de résolution de la commission déposées	4
Communications	22
Conclusions	3
Auditions	22
• Ministres	10
• Autres	12
<i>Commissaires</i>	3
<i>Affaires européennes</i>	3
<i>Personnalités européennes</i>	1
<i>Société civile</i>	3
<i>Ambassadeurs</i>	2
Tables rondes	4
Réunions conjointes	5

Documents européens	1 000
dont textes reçus au titre de l'article 88-4	859
dont textes reçus au titre de l'article 88-6	28
dont textes article 88-4 examinés en commission	859
Nombre de réunions	49
Durée totale	72 h 20